

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT



REPUBLIQUE DU CONGO

Unité- Travail - Progrès

DECRET N° 2003-71. du 11 Juin 2003
portant nomination du syndic liquidateur
de la caisse nationale d'épargne.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 020/89 du 9 novembre 1989 fixant la procédure de liquidation des entreprises d'Etat, des entreprises pilotes d'Etat et des entreprises dites regroupées ;

Vu le décret n° 99-47 du 25 mars 1999 portant organisation et fonctionnement du comité de privatisation ;

Vu le décret n° 99-88 du 19 mai 1999 portant attributions et organisation du ministère de la justice ;

Vu le décret n° 2002 -341 du 18 août 2002 tel que rectifié par le décret n° 2002-364 du 18 novembre 2002 portant nomination des membres du Gouvernement ;

DECRETE :

Article premier : Il est nommé un syndic liquidateur de la caisse nationale d'épargne, composé ainsi qu'il suit :

Président :

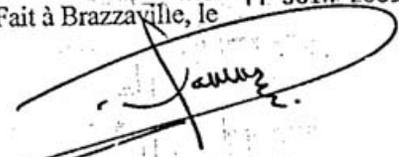
- Edouard TATY MAKAYA, magistrat, président du tribunal d'instance de tshinouka

membres :

- Samuel TCHAMBA, expert comptable
- Benoît ESSEBO, huissier de justice
- Jean Pierre NGAMPIKA MPERET, technicien

Article 3 : le présent décret sera enregistré, inséré au journal officiel.

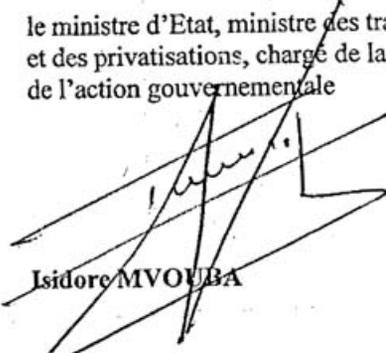
Fait à Brazzaville, le 11 Juin 2003



Denis SASSOU NGUESSO

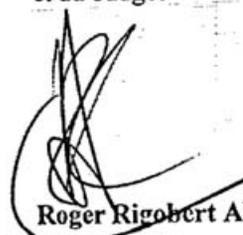
Par le Président de la République

le ministre d'Etat, ministre des transports
et des privatisations, chargé de la coordination
de l'action gouvernementale



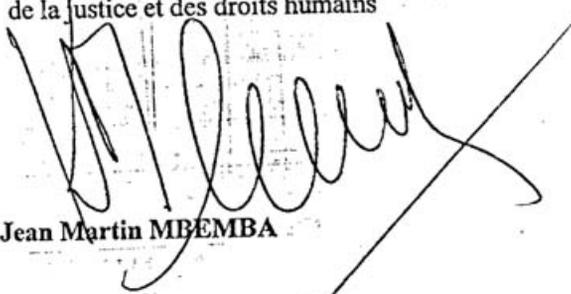
Isidore MVOUBA

le ministre de l'économie, des finances
et du budget



Roger Rigobert ANDELY

le garde des sceaux, ministre
de la justice et des droits humains



Jean Martin MBEMBA

le ministre des postes
et télécommunications chargé,
des nouvelles technologies



Jean DELLO